## Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur \*19315249\* belge



N° d'entreprise : 0725550397

**Dénomination**: (en entier): **EXCLUSIVE LANE BELVEDERE LIMOUSINES** 

INTERNATIONAL

(en abrégé):

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Sièae: Avenue Franklin Roosevelt 83

(adresse complète) 1050 Bruxelles

CONSTITUTION (NOUVELLE PERSONNE MORALE, OUVERTURE Objet(s) de l'acte :

SUCCURSALE)

D'un acte reçu par devant nous Dirk De Landtsheer, notaire à la résidence de Schaerbeek, exerçant sa fonction dans la société "Dirk De Landtsheer et Francis Chaffart, notaires associés", ayant son siège à 1030 Schaerbeek, avenue Eugène Demolder, 49, en date du dix-huit avril avril deux mille dix-neuf, il résulte que : 1. Monsieur BERRY Alexander Ben Lukubel Bora Uzima, domicilié à 1050 Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 83 et 2. La société privée à responsabilité limitée "BELVEDERE GLOBAL GROUP", ayant son siège social à 1050 Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 83 boîte 4, TVA BE BE0841.611.590, registre des personnes morales Bruxelles BE0841. 611.590, ont constitué une société privée à responsabilité limitée et en ont arrêté les statuts d'où il est extrait ce qui suit :

I. La société revêt la forme d'une société privée à responsabilité limitée et elle est dénommée « EXCLUSIVE LANE BELVEDERE LIMOUSINES INTERNATIONAL".

II. Le siège social est établi à 1050 Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 83. Il peut être transféré en tout endroit de Belgique, en respect avec les lois linguistiques en vigueur, par simple décision de la gérance qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification qui en

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

- III. La société a pour objet, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, les activités suivantes:
- la location, la mise à disposition de tous types de véhicules motorisés ou non avec ou sans chauffeur, et la mise à disposition de chauffeur sans véhicule, dans le cadre du transport terrestre de personnes.
- l'exploitation de taxis, taxis-collectifs, navettes, le transport et la remise à de tous courriers professionnels et domestiques- plis - documents et de tous types de colis au sens large, la messagerie.
- l'organisation d'évènements en Belgique et/ou à l'étranger.
- l'organisation de voyages au sens large, voyages touristiques comme voyages professionnels, l' exploitation d'agence de voyage, l'organisation de tous types d'évènements publics, officiels, privés ou professionnels au sens large. la location et la mise à disposition d'avion privé ou de tout moyens de transport aérien. La location et la mise à disposition de bateau privé ou de tous moyens de transport maritime ou fluvial. Intermédiaire ou courtier en transport au sens large.
- la consultance en marketing, finances, en gestion d'entreprise, en administration d'entreprises, en constitution d'entreprises et de toutes fonctions de consultances et ou services liés aux domaines
- le coaching en people management, en développement personnel, en gestion et orientation de carrière et en décoration au sens large, et en relooking.
- la communication à savoir la publicité, les relations publiques, le journalisme, la photographie, l' informatique, la musique, la littérature, la promotion de biens et de services ainsi que la formation et l'assistance et la consultance dans les domaines précités.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Volet B - suite

- -l'exploitation de nouvelles technologies de communication.
- la fabrication de programmes audio-vidéo informatique et plus généralement tout support media destiné à des fins publicitaires et autres,
- l'exploitation de régies de diffusions
- la transmission et la diffusion audiovisuelle par satellite par voie hertziennes et par câble;
- création et intermédiaires en publicité
- gestion et vente de supports de publicité
- agence conseil en publicité, médiaplanning, plan marketing,
- achat vente, importation, exportation, la location et la fabrication du matériel nécessaire à la réalisation des activités décrites dans l'objet social
- -l'organisation d'événements, de séminaires, de spectacles privés ou publics
- du management de projets ;
- des audits, études de marchés et enquêtes d'opinion ;
- de la création et de l'accompagnement d'entreprises nouvelles ;
- -la conception, l'étude, la réalisation, l'installation, le développement de toutes solutions dans les domaines de l'informatique, de la bureautique, de l'automatisation, du traitement de l'informatique au sens large, y compris l'internet, ainsi que tous conseils en ces matières, l'étude, le développement, la commercialisation (achat-vente) de sites internet;
- la formation dans les domaines précités;
- l'entretien, la gestion, le développement, l'installation de réseaux et de serveurs;
- la mise à disposition et la location de solutions réseau et serveurs ainsi que l'hébergement de toutes données et programmes;
- l'achat, la vente, la location, la mise à disposition, la représentation, l'entretien, l'assistance technique de tous matériels, solutions, logiciels ou progiciels dans les domaines précités de l'informatique au sens le plus large;
- toutes activités de conseil concernant le type et la configuration de matériel informatique et d' applications logicielles;
- l'administration, industries ou toute autre entité juridique en relation avec la société ; de la société elle-même (génération interne) ; d'autres sites internet : bases de données privées ou publiques et informations éparses ;
- la réalisation et la vente d'analyse statistiques ;
- l'exploitation d'une entreprise d'importation, d'experditions et de transports de tous genre, de marchandises et/ou de personnes, par véhicules automobiles ;
- l'organisation et l'exploitation d'agences de douanes, et/ou de voyages, le courtage en assurances de transport, ainsi que la location de tous moyens de transports ;
- achat-vente de voitures d'occasion, réparation de véhicule;
- la gérance et l'administration de toutes constructions privées, commerciale, industrielle ou publique;
- les activités relatives aux promoteurs immobiliers c'est-à-dire, toutes transactions ou travaux immobiliers ou fonciers, et notamment l'achat, la vente, l'échange, la construction, la réparation, la transformation, le leasing immobilier, la location et la gestion de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis ainsi que toutes opérations mobilières et notamment l'achat, la vente, la location et la gestion de tous biens meubles. Pour réaliser son objet social, la société peut, et sans que ce soit limitatif, effectuer toutes missions, d'expertise en matière immobilière, toutes opérations de courtage en valeurs immobilières, mobilières, assurer la gestion des biens immobiliers et valeurs mobilières, intervenir en matière de conseils et réalisation dans les matières économiques, financières et monétaires, assurer ou coordonner la réalisation de projets immobiliers. Elle peut donc investir à court, moyen et long terme, faire des opérations de bourse, des investissements, les achats et les ventes sur le marché des options ; ériger ou faire ériger des immeubles ; les aménager ou faire aménager ; prendre ou donner des immeubles en location ; faire tous travaux en vue de les rendre rentables, lotir les terrains, créer la voie nécessaire ; contracter tous contrats de leasing ; prendre ou donner des droits d'emphytéose ou de superficie ;
- La gérance et l'administration de toutes constructions privées, commerciale, industrielle ou publique;
- toute activité relevant du secteur des travaux publics et privés ainsi que du bâtiment, en qualité d' entrepreneur général ou en sous-traitance, en ce compris notamment l'étude et la réalisation de tout travail de construction, de démolition, de rénovation, d'entretien de tous bâtiments et édifices ; La société aura également pour objet
- l'achat, la location et la vente, de véhicules et d'objets de collection en tous genres ; La société pourra de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation ou autres avec d'autres personnes, entreprises ou sociétés et prendre des mandats d'administrateur dans d'autres sociétés ;
- l'informatique en général : l'élaboration et la conception de logiciel, la vente et l'achat de matériel

Volet B - suite

informatique et de bureau, ainsi que de consommables de bureau, l'étude de projets informatiques au sens large.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet. Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

- location de matériel :
- travaux de menuiserie ;
- activités d'architecture de construction.
- gros œuvre ;
- activité de plafonnage, de cimentage et de pose de chape ;
- activité de carrelage, du marbre et de la pierre naturelle ;
- activité de la toiture et de l'étanchéité ;
- placement/réparations de la menuiserie ;
- menuiserie générale ;
- activités de finition (peinture, tapisserie, couverture souple);
- autres travaux de finition :
- activités d'installation de chauffage central, de climatisation, de gaz et de sanitaire ;
- activité électrotechnique :
- activité de la toiture et de l'étanchéité ;
- travaux de préparation de site ;

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne

Dans l'hypothèse où les agréments nécessaires seraient obtenus, toutes entreprises, initiatives ou opérations immobilières, foncières ou financières, destinées à créer, conseiller, promouvoir, faciliter ou encourager soit directement, soit indirectement, toutes affaires commerciales tant mobilières qu' immobilières.

La constitution et la valorisation d'un patrimoine immobilier, tant en immeubles qu'en droits réels immobiliers, notamment l'achat, la vente, l'échange, la négociation, la transaction, la gestion, le leasing, la location meublée ou non tant en qualité de bailleur que de locataire, le lotissement, l'expertise, la revente, le courtage, la promotion, l'architecture d'intérieur, la décoration et la mise en valeur de tout biens immobiliers et en général de quelque nature, situés en Belgique ou à l'étranger. Toute activité relevant du secteur des travaux publics et privés ainsi que du bâtiment, en qualité d'entrepreneur général ou en sous-traitance, en ce compris notamment l'étude et la réalisation de tout travail de construction, de démolition, de rénovation, d'entretien de tous bâtiments et édifices. L'acquisition, la vente ou l'échange de tout droit mobilier et de toute valeur mobilière, en ce compris notamment la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières pour son compte propre uniquement.

L'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous droits intellectuels, brevets et licences. La réalisation et la commercialisation de tous types de support en rapport avec l'objet social ainsi

que la fourniture de tout matériel en ce domaine.

La société pourra également :

- consentir tous prêts, crédits et avances sous quelques formes que ce soit et pour quelques durées que ce soit, à toutes entreprises affiliées ou dans laquelle la société possède une participation ;
- se voir octroyer, sous quelques formes que ce soit et pour quelques durées que ce soit, tous prêts, crédits et avances par toute personne physique ou morale dans le cadre de ses activités ;
- donner caution, aval ou toutes garanties généralement quelconques, tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son fonds de commerce ;
- travaux de terrassement et d'égouts ;
- aménagements et entretien de terrain divers ;
- travaux de gros œuvres ;
- activités générales de la construction ;
- travaux de démolition et de jointement ;
- couvertures non métalliques de construction, travaux d'étanchéité de construction par asphalte et bitumage;
- carrelage-revêtements de murs et de sols ;
- travaux de plafonnage, pose de chapes ;
- travaux de pierres de tailles, nettoyage de façades ;
- charpenterie et menuiserie du bâtiment, pose de faux-plafonds et cloisons, menuiseries

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Volet B - suite

métalliques, pose de parquets et de tous autres revêtements de sols en bois ;

- travaux de vitreries ;
- constructions métalliques et ouvrages d'art métalliques, montage et démontage d'échafaudage ;
- entreprise de nettoyage, déblayage de chantiers ;
- activité d'assurance ;
- peinture, tapisserie;
- plomberie;
- électricité : vente en détail ou grossiste, placement de travaux d'électricité ;
- travaux de jardinage ;
- travaux de bricolage ;
- l'import, l'export en gros et/ou en détail de pièces automobiles neuves ou d'occasion et accessoires automobiles:
- le commerce en général tant en gros qu'en détail, en ce compris notamment l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, le transport, l'entretien, la réparation, la location, le leasing, la représentation de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion en ce compris notamment de toutes pièces de rechange, accessoires et produits relatifs au secteur automobile;
- l'achat, la vente, l'import, l'export de textile en gros et en détail ;
- l'exploitation en général de supermarchés, épiceries, night-shop et le commerce en général sous toutes ses formes ainsi que le commerce ambulant, tant en gros qu'au détail, en ce compris notamment l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication, l'entretien, la réparation, la location, la représentation, la livraison et le transport de tous produits susceptibles de commercialisation et notamment, sans que cette énumération soit limitative:
- tous produits d'alimentation en général, tels que notamment la boulangerie, la charcuterie, la poissonnerie, le gibier, les fruits et légumes, les conserves, les produits laitiers, les produits de la mer ainsi que les boissons;
- tous produits de ménage, les produits d'entretien et de droguerie, produit de chauffage en tous combustibles:
- de tous les articles d'horticulture tels que fleurs, plantes, articles de jardinage;
- le commerce sous toutes ses formes de produits de consommation, de plats préparés à consommer sur place ou à emporter, en ce compris notamment l'activité de traiteur et de préparation de plats à emporter ou à livrer à domicile;
- l'activité de livraison de plats à domicile pour son compte propre ou pour le compte de tiers ;
- l'exploitation de salon de coiffure et de bans solaires, tous articles de coiffure et tous articles de parfumerie, de toilette cosmétique, produits de beauté, maquillages ainsi que de savons et détergents;
- l'exploitation de salon de toilettage pour animaux ;
- l'exploitation d'une station-service, les ventes en gros ou en détail de tous produits pétroliers ou dérivés, de tous lubrifiants, car-wash, carrosseries, ateliers mécaniques et garages, toutes prestations en vue de l'agrégation d'un véhicule automobile par tout organisme chargé du contrôle technique et notamment la représentation de ce véhicule dans un centre de contrôle ainsi que toutes prestations requises par le transfert de ce véhicule;
- toutes activités relevant du secteur de l'imprimerie et de la reproduction sur tout support, telle que notamment l'exploitation d'un magasin de « copy-service » ;
- toute activité relevant du secteur de la téléphonie: en gros et en détail, l'achat et la vente de téléphones mobiles et accessoires de téléphones ventes de cartes prépayées, exploitation de cabines téléphoniques;
- toutes activités relevant du secteur de la mode et du mannequinat, la dispensation d'hôtesses commerciales ;
- l'exploitation d'une librairie, la vente de tous les journaux, illustrés, magazines quelconques;
- l'exploitation de vidéothèques, la location de produits de divertissement, films et tout autre produit assimilé:
- la cordonnerie, la serrurerie, la maroquinerie dans le sens le plus large;- l'exploitation de tous snacks bars, snacks chauds et froids, pizzerias et restauration de tous types, brasseries, restaurants, tavernes, cafés, friteries, salons de thé et de dégustation, sandwicheries, commerces de glacier;- cabines téléphoniques, fax, copie, internet ;
- l'étude et la commercialisation (achat-vente) de matériel de paiement électronique ;
- la dispensation de services techniques en matière d'installation et d'entretien de tout type d'équipement électrique et électronique, l'installation de systèmes de sécurité domestiques ou professionnels;
- la mise en place, la sécurisation, la gestion de flux d'échanges d'informations entre plusieurs entités juridiques et/ou particuliers. La société pouvant être ou ne pas être une de ces entités ;
- les prestations de services liés aux activités précédentes (formation, consultance, études, analyses, conseil) à destinations des clients, particuliers, partenaires, fournisseurs, entreprises, administrations

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Volet B - suite

et toute autre entité juridique en relation avec la société ;

- la société peut engager du personnel, louer ou acheter du matériel, louer ou acquérir des meubles ou immeubles, des brevets ou licences ainsi que des concessions, matériel, meubles, immeubles, brevets, licences et concessions.

Elle pourra notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle tant pour ses propres engagements que pour les engagements de Tiers.

Elle pourra en outre vendre ou concéder toutes marques de fabrique, secrets de fabrication ou brevets en rapport avec son objet social et participer sous forme de franchisage à la création d'entreprises de même type.

Elle pourra d'une façon générale faire en Belgique et à l'étranger tous actes de transaction ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

La société pourra également s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à en favoriser celui de la société.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

La société peut se porter caution pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce.

IV. La société est constituée pour une durée indéterminée.

V. Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €). Il est représenté par cent (100) parts sociales représentant chacune un centième de l'avoir social.

Les parts sociales sont souscrites en espèces par Monsieur BERRY Alexander Ben Lukubel Bora Uzima, prénommé, nonante-cinq parts soit pour dix-sept mille six cent septante euros et par la société "BELVEDERE GLOBAL GROUP", cinq parts soit pour neuf cent trente euros. Toutes les parts sont libérées pour un tiers par virement au compte BE88 3631 8668 6341 ouvert auprès de ING Belgique.

VI. Tant que la société ne comporte qu'un seul associé, elle est administrée soit par l'associé unique, soit par une ou plusieurs personnes, associées ou non, nommées avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale. En cas de pluralité d'associés, la société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité de gérant statutaire.

L'assemblée qui nomme le ou les gérant(s) fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le gérant sera censé être nommé sans limitation de durée. Les gérants ordinaires sont révocables ad nutum par l'assemblée générale, sans que leur révocation donne droit à une indemnité quelconque.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

S'ils sont plusieurs et sauf organisation par l'assemblée générale d'un collège de gestion, chaque gérant agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale. Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant. Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

VII. Il est tenu chaque année, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, une assemblée générale ordinaire **le dernier jeudi du mois de mai à dix-huit heures**. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au premier jour ouvrable suivant. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2021.

VIII. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social débutera le jour du dépôt au greffe d'un extrait du présent acte et finira le 31 décembre 2020.

IX. Sur le bénéfice annuel net, il est d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social, mais doit être repris si, pour quelque motif que ce soit, ce fonds de réserve vient à être entamé.

Le solde restant recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale, statuant sur proposition de la gérance, étant toutefois fait observer que chaque part sociale confère un droit égal dans la répartition des bénéfices.

X. En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par le ou les gérants en fonction sous réserve de la faculté de l'assemblée générale de désigner un ou plusieurs liquidateurs et de déterminer leurs pouvoirs et émoluments.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Volet B - suite

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou après consignation des montants nécessaires à cet effet et, en cas d'existence de parts sociales non entièrement libérées, après rétablissement de l'égalité entre toutes les parts soit par des appels de fonds complémentaires à charge des parts insuffisamment libérées, soit par des distributions préalables au profit des parts libérées dans une proportion supérieure, l'actif net est réparti entre tous les associés en proportion de leurs parts sociales et les biens conservés leur sont remis pour être partagés dans la même proportion.

Nomination

Les fondateurs ont nommé comme gérant non statutaire pour une durée indéterminée, Monsieur **BERRY** Alexander Ben Lukubel Bora Uzima, qui a accepté.

## POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposée en même temps : expédition.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.